



Prêt contracté pdt mariage

Par **nath1910**, le **18/06/2015** à **13:03**

bonjour

lors de mon divorce il y a 3 ans 1/2, nous avons mon ex mari et moi deux emprunts.
nous en avons pris chacun un que nous nous engageons à rembourser intégralement.(ce qui écrit sur la requête du divorce)
le mien est remboursé!

par contre, mon ex mari ne le rembourse plus depuis quelques mois et la banque m'envoi les courrier de rappel, etc...

au divorce, nous n'avons pas fait de désolidarisation des prêts!!

sachant que je suis inscrit FICP , que dois je faire?

merci

Par **domat**, le **18/06/2015** à **13:51**

bjr,

les engagements que vous avez pris avec votre ex-époux, concernant les remboursements des crédits, ne concernent pas la banque, car la banque n'a pas été associée à cette décision. donc la solidarité avec votre ex existe toujours, donc comme votre ex ne rembourse pas, la banque se retourne contre l'autre emprunteur.

que vous soyez FICP, ne change rien à votre situation de co-emprunteur.

cdt

Par **nath1910**, le **18/06/2015** à **15:58**

donc je fais quoi?

je ne peux pas rembourser

Par **domat**, le **18/06/2015** à **18:38**

bjr,
la banque peut faire une procédure devant le tribunal pour obtenir un titre exécutoire et
ensuite des saisies possibles par un huissier.
vous pouvez faire une procédure de surendettement.
cdt

Par **nath1910**, le **19/06/2015** à **07:25**

bjr

j'ai déjà un dossier de surendettement mais ce prêt n'y est pas inclus

cdt